O Z P

20, rue Henri Barbusse, 92230 Gennevilliers

Tél 01 47 33 17 93 mél ozp.ass@wanadoo.fr site www.association-ozp.net

Invitation

Nous vous prions de participer à la 92ème réunion publique organisée par l'association « Observatoire des zones prioritaires » qui aura pour thème :

Quelles nouvelles fonctions pour les coordonnateurs de ZEP ?

et qui aura lieu le

Mercredi 6 décembre 2006
de 17 à 19 h

au collège Poquelin, 6, rue Molière, 75001 Paris
métro *Palais-Royal* ou *Pyramides*

Pour établir leur rapport sur l'éducation prioritaire (novembre 2006), les Inspections générales ont posé la question suivante aux recteurs : « Toutes les zones ont-elles un coordonnateur ? Qui le nomme ? A-t-il une lettre de mission ? Comment rend-il compte et à qui ? »

Le rapport relève qu'on est passé aujourd'hui du trio hiérarchique d'encadrement « principal – IEN – coordonnateur » à un pilotage « plus souple », mais avec des contrats de réussite ayant « rarement fixé des objectifs et des moyens ».

Il note également que, jusqu'à maintenant, les réseaux n'ont eu d'existence que lorsque la conjonction d'un suivi hiérarchique, d'une volonté des responsables (IEN, Principal et coordonnateur) et d'échanges entre écoles et établissements le permettait

De plus, la circulaire d'avril 2006 prévoit que les coordonnateurs de Réseaux « Ambition réussite » deviennent « secrétaires » de leur « comité exécutif ».

Quelle est donc, en 2006, la fonction des coordonnateurs de ZEP ? Et quels changements spécifiques y a-t-il pour ceux des réseaux « ambition réussite » ?

Entrée libre. Invitation à dupliquer ou à afficher.

Association « Observatoire des zones prioritaires »